

République française

Département des Alpes-de-Haute-Provence Arrondissement : FORCALQUIER COMMUNE DE PEIPIN

Séance du mardi 11 avril 2023

Date de la convocation : 06/04/2023

Membres en exercice : L'an deux mille vingt-trois et le onze avril l'assemblée

15 régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de

Frédéric DAUPHIN, à 18 h 30

Présents: 9

Présents: Frédéric DAUPHIN, Philippe SANCHEZ-MATEU,

Votants: 13 Sabine PTASZYNSKI, Philippe BOTALLA, Gisèle JOSEPH,

Gérard MARTIN, Stéphanie MICHOT, Joëlle BLANCHARD,

Pour: 13 Odile MARTIN

Contre: 0 Représentés: Dorothée DUPONT, René SAMUEL, Patricia

VILLEMAIN, Aurélie DURAND

Abstention: 0

Excusés:

Absents: Farid RAHMOUN, Maxime SZUMIEL

Secrétaire de séance : Sabine PTASZYNSKI

DE 2023 024 - Objet : Budget principal 2023

Monsieur le Maire soumet au Conseil municipal les propositions budgétaires pour l'exercice 2023 qui s'équilibre en dépenses et recettes :

Section de fonctionnement : Dépenses / Recettes : 1 713 361,42 €

Section d'investissement : Dépenses / Recettes : 702 044,86 €

Ouï cet exposé et après en avoir le Conseil municipal à l'unanimité adopte le budget principal 2023 de la Commune.

PEIPIN

République française

Département des Alpes-de-Haute-Provence Arrondissement : FORCALQUIER COMMUNE DE PEIPIN

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (par voie postale au 31 Rue Jean-François Leca 13002 Marseille ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site http://www.telerecours.fr/) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication

À Peipin, le 24 avril 2023

Sabine PTASZYNSKI

Frédéric DAUPHIN

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le <u>h</u> 101/2 / 20<u>23</u> et publié où notifié

RF SOUS-PRÉFECTURE DE FORCALQUIER